

Bois-Guillaume, le 23/06/2023

## Comité Social Économique 22 juin 2023

À l'ordre du jour du CSE, une information sur le projet d'évolution du dispositif de rémunération variable en vue de le simplifier et de le rendre plus équitable.

Adaptation aux métiers et corrélation entre la performance individuelle et les montants de PV versés.

**Répartition inchangée : 30 % de part collective et 70 % de part individuelle**, la partie individuelle n'étant plus soumise à l'atteinte des objectifs de l'agence.

Ainsi, **celui ou celle qui réussit à performer sur ses objectifs individuels se verra octroyer sa part individuelle même si le collectif ne les a pas atteints.**

**Cette part individuelle sera fonction du métier et de la classification** de chacun-e et non de son salaire comme dans le précédent dispositif.

**Un montant forfaitaire maximum est défini pour chaque fonction et classification**. Ainsi ce système se veut plus égalitaire et plus simple puisque chacun-e saura, quelle que soit l'agence dans laquelle il-elle se trouve et quel que soit son salaire, le montant maximum qu'il-elle pourra espérer atteindre.

**Part Variable versée dès 3 mois de présence et non plus 6 mois** afin de favoriser les nouveaux entrants. En effet, avec l'ancien système les nouveaux entrants ne percevaient bien souvent la PV qu'un an et demi après leur arrivée.

**Le temps de présence aura un impact uniquement sur la partie collective.** La partie individuelle ne sera pas impactée permettant ainsi en fonction des objectifs individuels réalisés de percevoir de la PV.

**les objectifs individuels seront proratisés dès que le salarié sera absent plus de deux mois.** (une façon équitable de ne pas pénaliser des salariés absents pour maladie par exemple).

Dès le début d'année les objectifs de chacun-e seront connus. **Un suivi personnalisé au quadrimestre sera effectué.**

À notre demande, un entretien pour finaliser la PV aura lieu avec chaque salarié.

Nous avons demandé à la direction d'intégrer une partie de la PV dans le salaire, nous avons essuyé un ferme refus.

Nous avons demandé la possibilité de mettre en place un effet cliquet permettant de valider les atteintes d'objectifs au trimestre ou au quadrimestre. Ceci aurait permis de sécuriser les résultats tout au long de l'année. La direction ne se positionne pas pour le moment mais la discussion n'est pas fermée.

**N'hésitez pas à revenir vers nous pour toute question ou remarque avant le CSE du 20 juillet 2023 où nous devrons émettre un avis sur ce dispositif de Part Variable.**

**1. Consultation sur le projet d'aménagement d'organisation des directions de marché du Pôle BDD suite à l'information réalisée lors de la réunion CSE du 31 mai 2023**

Les élus du Syndicat Unifié Unsa ont voté abstention sur ce projet de réorganisation

**2. Consultation sur le renforcement des fonctions finances et recouvrement du Pôle Finances, Juridique et SI suite à l'information réalisée lors de la réunion CSE du 31 mai 2023**

Les élus du Syndicat Unifié Unsa ont voté abstention sur ce projet de réorganisation

**3. Questions diverses**

✓ La prévoyance

Les élus du Syndicat Unifié Unsa constatent au travers des échanges avec les salariés de la CEN, qu'il y a une méconnaissance du dispositif de Prévoyance en Caisse d'Épargne dû en partie au manque d'information communiqué par l'entreprise.

La Direction nous assure qu'elle réalisera au cours du deuxième trimestre une information à vocation pédagogique.

**CSE extraordinaire 22/06/2023**

**Consultation sur les comptes du CSE de l'année 2022 : le SU-Unsa s'abstient et demande qu'un budget rectificatif soit établi pour prendre en compte la provision pour risque.**

Le fait le plus marquant sur cet exercice demeure le montant du redressement Urssaf qui est donc intégré et justifie le déficit.

Comme nous l'avons évoqué lors de notre dernier compte-rendu, l'expert-comptable a ajouté et intégré en provision pour risque la somme liée à un redressement probable sur l'année 2022.

Un budget 2023 nous a été présenté au CSE du mois de mars ne tenant pas compte de la provision pour risques. Les élus du Syndicat Unifié demandent qu'un nouveau budget rectificatif soit établi intégrant bien entendu cette provision pour risque.

La prochaine réunion du CSE se tiendra le 20 juillet 2023. Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contacter.

Nous souhaitons de bonnes vacances à toutes celles et ceux qui dès le mois de juillet profiteront d'un repos bien mérité.



Section Syndicat Unifié-Unsa Caisse d'Épargne Normandie - 151 rue d'Uelzen - 76230 Bois-Guillaume - [syndicatunifie-unsanormandie@outlook.fr](mailto:syndicatunifie-unsanormandie@outlook.fr) - [www.syndicat-unifie.net](http://www.syndicat-unifie.net) - LinkedIn Syndicat Unifié Unsa National - Catherine BLANCHE, Isabelle ROGER-CAHOURS, Dominique LAINE, Christophe DOFAL, - Délégués Syndicaux. Catherine LE COZ - Représentante Syndicale. Patricia COTTARD - Secrétaire Nationale.

